

Titre professionnel agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation

Titre professionnel (TP de niveau 5)

Niveau V (CAP, BEP)

Niveau européen 3 : Savoirs couvrant des faits, principes, concepts généraux

[Code Certif Info N° 89747]



Descriptif, Objectif et Programme

Descriptif

L'agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation assure l'exploitation des équipements de production de chauffage, de production d'eau glacée, de distribution hydraulique et de traitement d'air, appelés systèmes CVC des bâtiments tertiaires et industriels.

Objectif

Il réalise la mise en fonctionnement, la mise à l'arrêt partiel ou total et des relevés de fonctionnement réguliers sur les équipements. Il applique, si besoin, une procédure écrite de sauvegarde ou de mise en état de fonctionnement dégradé. Dans le cadre du contrat de maintenance, l'agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation assure la maintenance préventive et corrective de ces équipements.

Les activités menées par l'agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation contribuent au confort des occupants, à la qualité des ambiances et au bon fonctionnement des process en milieu industriel. Il travaille souvent seul, mais reste au contact de son hiérarchique et se conforme aux règles d'hygiène et de sécurité, notamment dans l'utilisation des équipements de protection individuelle. Il gère les déchets liés à sa maintenance et il est le garant de la propreté des locaux qui lui sont confiés. Il assure la mise à jour des écrits contractuels et réglementaires sur chacun des sites clients.

L'agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation travaille toujours au sein du « service de maintenance » d'une entreprise de type PME ou d'un bureau local d'un grand major de la maintenance des équipements des systèmes CVC. Ce « service de maintenance » est constitué d'équipes d'une dizaine de techniciens gérées techniquement et administrativement par un chargé d'affaires. L'agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation reçoit de son hiérarchique la liste de ses sites clients, les éléments des contrats tels que la localisation géographique, la liste des équipements et la périodicité de la maintenance, le planning des actions de maintenance systématique, les demandes de maintenance corrective et ses approvisionnements en pièces détachées et consommables.

Le métier s'exerce sur deux types de sites clients :

- les systèmes CVC de taille importante, qui nécessitent la présence journalière d'un ou plusieurs agents et techniciens de maintenance, appelés « postes fixes »
- les systèmes CVC de taille plus réduite, qui oblige l'agent de maintenance à se déplacer avec un véhicule vers une destination différente chaque jour. Le permis de conduire est obligatoire pour la tenue de l'emploi

Programme

Le présent titre professionnel possède en commun les certificats de compétences professionnelles n° 2, n° 3 et n° 4 avec le titre professionnel de technicien de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation.

Modules

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 01. Assurer la conduite des équipements d'un système de chauffage, ventilation et climatisation

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 02. Assurer la maintenance des équipements de production et de distribution

d'eau chaude

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 03. Assurer la maintenance des équipements de traitement d'air

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 04. Assurer la maintenance des équipements de production et de distribution d'eau glacée

Poursuite et débouchés

Débouchés

Secteurs d'activités et types d'emploi accessibles par le détenteur du titre :

- **Les locaux tertiaires d'habitation** : immeuble d'habitation (chaufferie) ou hôtel (refroidisseur de liquide réversible et traitement d'air de confort)
- **Les locaux tertiaires à forte activité humaine** : sièges sociaux, immeubles de bureaux, hôpitaux, cinémas, musées, piscines couvertes, aéroports (production de chauffage, production de froid et traitement d'air de confort)
- **Le secteur industriel** : industries de pointe, laboratoires, salles blanches, salles d'opération (production de chauffage, production de froid, traitement d'air de process et gestion technique centralisée)

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- technicien d'entretien et d'exploitation de chauffage
- technicien en froid et climatisation
- technicien de maintenance en conditionnement d'air
- technicien de maintenance en génie climatique

Autres informations

RNCP

Inscrit de droit Fiche n° 26606

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=26606>

Certificateur

Ministère du travail

Valideur

Ministère du travail

Pour en savoir plus

<https://www.banque.di.afpa.fr/espaceemployeurscandidatsacteurs/EGPResultat.aspx?ct=00368m05&type=t>

Ce titre remplace

Titre professionnel agent(e) de maintenance et d'exploitation en conditionnement d'air
(<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-81316.html>)

Ce titre est remplacé par

Titre professionnel technicien de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation
(<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-105985.html>)

Titre professionnel agent de maintenance CVC (<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-105983.html>)

Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
Information non communiquée	2020

Domaine(s) de formation

22635 : Climatisation

Lien(s) vers les métiers (ROME)

I1306 : Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

I1308 : Maintenance d'installation de chauffage

Groupes formation emploi (GFE)

D : Bâtiment : second oeuvre

Domaine de spécialité (NSF)

227 : Maintenance en génie climatique, maintenance nucléaire, contrôle

Accessibilité

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

Textes officiels

[Arrêté du 14/06/2016](#)

Publication : 28/06/2016

Descriptif : Arrêté du 14 juin 2016 relatif au titre professionnel d'agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation

Code NOR : ETSD1608621A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ETSD1608621A>

Modification : Oui

[Arrêté du 11/02/2019](#)

Publication : 26/02/2019

Descriptif : Arrêté du 11 février 2019 relatif au titre professionnel d'agent de maintenance CVC

Code NOR : MTRD1902199A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MTRD1902199A>

Abrogation : Oui

Informations mises à jour le 08/01/2020 par Certif Info.

<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-89747.html>